

pulleront ce vote et forceront les ministres autocrates et les députés veules à vous rendre enfin justice pleine et entière. Rappelez-vous de M. Tellier et de ses vaillants lieutenants, les véritables amis de la classe ouvrière.

---

### III

#### L'AUGMENTATION DE L'INDEMNITE AUX GRANDS ET PETITS JURÉS.

---

Depuis longtemps les grands et petits jurés recevaient une indemnité ridicule. Dès 1909, l'opposition attirait l'attention du gouvernement à ce sujet. M. Gouin, poussé à bout, avait bien augmenté quelque peu cette indemnité, mais l'opposition voulait encore, la justice pleine et entière, pour les citoyens appelés à contribuer à l'administration de la justice, et M. Bernard, appuyé par M. Sauvé, proposait le 22 mars 1911, la motion suivante:

(Voir Jour. Ass. Lég. 1911, p. 431).

---

#### MOTION DE M. BERNARD

“Tout en consentant à voter les subsides à Sa Majesté, cette Chambre exprime l'avis que l'indemnité payée aux grands et petits jurés appelés à contribuer à l'administration de la justice est insuffisante, et elle invite instamment le gouvernement à présenter une mesure leur assurant une indemnité plus élevée et proportionnée autant que possible à la perte de temps et aux dépenses qu'ils sont obligés d'encourir.”

POUR:—Messieurs Bernard, Cousineau, D'Auteuil, Giard, Lafontaine (Maskinongé), Patenaude, Sauvé, Tellier.—8.

CONTRE:—Messieurs Benoit, Bissonnet, Blouin, Carbonneau, Cardin, Caron (Matane), Caron (L'Islet), Delisle, Désaulniers, Devlin, Dion, Finnie, Francoeur, Gendron, Geoffrion, Godbout, Goselin, Gouin, Kaine, Kelly, Lafontaine (Berthier), Langlois (Mont-réal, division No 3), Langlois (St-Sauveur), Lévesque, Mackenzie, Mercier, Morisset, Mousseau, Neault, Perron, Pilon, Reed, Robert (Rouville), Robillard, Séguin, Taschereau, Thériault, Walsh.—38.